

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO
DE LA MATRICULE :

52.221

NUMÉRO
DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION :

Nom :

Viau

Prénoms :

Georges

Qualité

Chirurgien Dentiste

ou

Président de l'Association des chirurgiens Dentistes

grade

de France.

né le

28 Mars 1855

à

Nancy (Meurthe)

a été nommé

Chevalier

de la Légion d'honneur

par décret du

11 th 2 1900

rendu sur le rapport

du Ministre du

Commerce

pour prendre rang du

en. f.

Date du départ de la décoration :

29 juiv. 1902

Idem

du brevet :

40 Mars 1901

Idem

du certificat d'inscription :

Date du décès :

CENTENAIRE
1-2 DEC 1956

34716

Extrait du Procès Verbal de la séance du Bureau du Congrès Dentaire International de 1900 (séance du 1^{er} Octobre.)

Le Bureau du Congrès Dentaire International de 1900, réuni en séance le 1^{er} Octobre sous la Présidence de Ch. Godon, explique :

que le Gouvernement de la République, qui a bien voulu reconnaître officiellement le Congrès Dentaire International, a vraisemblablement réservé, à cette occasion, comme pour les autres Congrès, un certain nombre de récompenses officielles.

Le Congrès a compté 1200 adhérents dont environ 700 étrangers et 500 français; il a coûté 51000 francs et a amené un mouvement de 2500 personnes au moins à Paris; il a nécessité une préparation de trois années; il a tenu ses séances pendant 5 jours et il a fait passer, dans son ordre du jour plus de 200 communications et démonstrations pratiques. Plus de 200 collaborateurs ont travaillé d'une manière effective à ces résultats. Il pense que, vu cette importance, et l'appui bienveillant prêté par M. le Délégué Principal et l'Administration de l'Exposition, la présente demande sera prise en considération.

Ordre du jour

Le Bureau du Congrès Dentaire International, au nom de ses 1200 adhérents, remercie les différents collaborateurs qui ont aidé à mener à bien l'œuvre du Congrès et particulièrement G. Heau.

Le Bureau du Congrès les recommande à la bienveillante attention du Gouvernement pour l'obtention des distinctions officielles attribuées à l'occasion des Congrès officiels de l'Exposition de 1900, et demandant plus particulièrement pour G. Heau, la Croix de la Légion d'Honneur.

Monsieur Godon, Président du Congrès, échange par le Bureau, de présenter l'adite demande pour M. G. Heau, et autorise à apprécier les autres demandes qui pourraient

Lettres de

être faites au nom des autres membres signalés à la bienveillance du Gouvernement.

en conséquence, il est décidé d'adresser la lettre suivante à M. le Professeur Gabriel, Délégué Principal pour le Congrès de l'Exposition de 1900.

Heau, Georges

né le 3^e Mars 1855 à Nancy

Officier d'Académie le 31 Décembre 1885.

Officier de l'Instruction Publique le 23 Janvier 1895.

Trésorier du Congrès et membre du Comité d'organisation du Congrès officiel Dentaire International de 1900.

Président de l'Association Générale des Dentistes de France.

Membre de la Commission Supérieure des Expositions Nationales à l'Exposition de 1900 (Arts et Métiers et Arts décoratifs).

Chirurgien Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris.

Rédacteur en chef du journal "L'Odontologue".

Chirurgien Dentiste au Collège Chaptal et à l'Hôpital Français.

Vice-Président de la Société de l'Est et du Dispensaire dentaires de Paris.

M. Bouvard Haussmann
Paris

(1) a prêté à l'Exposition Centennale de l'Art Français au Grand Palais, 25 œuvres d'art de sa collection particulière (sculptures, dessins, encaustiques).

CONGRÈS DENTAIRE INTERNATIONAL DE 1900

Les Lettres, Journaux,
Communications, etc., doivent
être adressés au Secrétaire
Général:

PARIS

COMMISSION D'ORGANISATION
Secrétariat-Général

Paris, le

Novembre 1900.

Monsieur le Délégué Principal,

*J'ai l'honneur de vous remettre, au nom du
Bureau du Congrès dentaire International, qui m'a chargé de
cette mission, l'ordre du jour adopté dans sa séance du
1^{er} Octobre, demandant pour*

C. Vieau

*la Croix de la Légion d'Honneur et recommandant à
l'attention des pouvoirs publics, la liste annexée des
principaux collaborateurs qui l'ont aidé à assurer le succès
du dit Congrès.*

*Je recommande instamment cette de-
mande à votre bienveillant appui et vous prie d'agréer,
Monsieur le Délégué Principal, l'assurance de ma respectueuse
considération.*

Signé: Ch. Godon.

*Président du Congrès
Chevalier de la Légion d'Honneur.*

Monsieur le Professeur Gariel, Délégué Principal pour le Congrès à l'Exposition de 1900.

Ministère du Commerce,
de l'Industrie, des Postes & des Télégraphes.

Proposition
pour la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nb Vian

prénoms Georges

né à Nancy

le 28 Mars 1855

L'enquête qui a été faite sur l'honorabilité du
candidat permet la proposition.

Paris, le 28 Novembre 1900.

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes & des Télégraphes,

Ameller

NOTA. Le total des chiffres latéraux adhérents au récépissé doit représenter dans chaque tranche (millions, centaines de mille, dizaines de mille, etc.) le chiffre correspondant de la somme inscrite en lettres et en chiffres dans le corps du récépissé.

RÉCÉPISSÉ N° 31.078

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE.

RECETTE CENTRALE.

NUMÉRAIRE..... F. 37

ENVOIS À VÉRIFIER..... F.

MANDATS S/ LE TRÉSOR À
CLASSER..... F.

TOTAL..... 37

Je soussigné, Receveur central des Finances, reconnais avoir reçu de
M. *Vian*
la somme de *fruits sept francs*

pour être versée au compte d'autre part.

LOI DU 24 DÉCEMBRE 1896.

Tout versement en numéraire ou autre valeur fait aux caisses du caissier-payeur central du Trésor public, à Paris, et à celles des trésoriers-payeurs et des receveurs particuliers des finances, pour un service public, donnera lieu à la délivrance immédiate d'un récépissé. Ce récépissé, pour être libératoire et former titre contre le Trésor, devra être détaché d'une formule à talon.

Ce. *23 Janvier* 1901.

Le Receveur central des Finances,
Par procuration de M. Rischmann :

à titre de :

Contributions et revenus publics.

	Ex. 1900.....	Ex. 1901.....
Produit de la vente des publications du Gouvernement.....		
Pensions et bourses des élèves des écoles du Gouvernement.....		
Produit du travail des détenus dans les pénitenciers militaires.....		
Produit des maisons centrales de force et de correction et établissements assimilés.....		
Récouvrements poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor.....		
Frais de contrôle et de surveillance des.....		
Contribution des sociétés d'assurances mutuelles ou à primes fixes contre les accidents et des syndicats de garantie pour frais de contrôle et de surveillance.....		
Retenes pour le service des pensions et villes.....		
Reversements de fonds sur les dépenses des Ministères. (Délivrer la déclaration de versement.).....		
Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.....		
Fonds de concours versés par les Compagnies de chemins de fer. (Délivrer la déclaration de versement.).....		
Produit du prélèvement sur le pavi mutuel en faveur de l'élevage.....		
Produit de l'exploitation en régie des journaux officiels.....		
Recettes accidentelles à différents titres.....		

**GRANDE CHANCELLERIE
DE LA LÉGION D'HONNEUR
23 JANV 1901**

Recette centrale. — Série D.

		MONTANT DU VERSEMENT.	à titre de :
Contributions et revenus publics. (Suite.)			
Prix des insignes de l'ordre du Mérite agricole			
Droits de protection à l'étranger des marques de fabrique et de commerce			
Taxes sur les diplômes délivrés par les Ecoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat			
Opérations de trésorerie.			
Service départemental.	{ Exercice 190		
	{ Exercice 190		
	{ Recettes à vérifier		
Communes et établissements publics : 1/2 de fonds placés au Trésor avec intérêts			
Divers corps de troupe : 1/2 de fonds en dépôt			
Recouvrements pour le compte de la Légion d'honneur		27	Décoration et Insigne de chevalier de la Légion d'Honneur
Remboursement des avances faites aux caisses régionales de crédit agricole mutuel (Loi du 31 mars 1899)			
Recouvrements en vertu de contraintes			
Excédents de versements sur contributions			
Cotisations municipales et particulières			
Droits perçus sur déclarations de locations verbales			
Reversements de frais de justice à restituer aux condamnés			
Mouvement des fonds.			
Remises du Caissier-Payeur central du Trésor			
Correspondants administratifs.			
Divers : 1/2 de fournitures de l'imprimerie nationale			
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance : 1/2 d'intérêts et de capitaux de cautionnements			
Receveurs d'établissements de bienfaisance : 1/2 de recou- virements de rentes et créances			
Ecoles du Gouvernement : 1/2 de produits à classer			
Divers : 1/2 de recettes à classer			
Facultés : 1/2 de produits à classer			
Divers comptables : 1/2 de fonds et titres de rentes en dépôt			
Divers agents : 1/2 de retenues pour pensions civiles en- caissées pour le compte du Receveur central de la Seine			

DÉPARTEMENT
DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

Ville de Nancy

EXTRAIT

DES REGISTRES DES ACTES CIVILS DE LA VILLE DE NANCY

Chef-lieu du département de Meurthe-et-Moselle

L'An mil huit cent cinquante-cinq, le vingt huit
Mars est né à Nancy: George Viau, fils légitime de
Louis Philippe Constant Viau et de Marie Adélaïde
Mannerville, son épouse.

Prière de remarquer que
George est écrit dans 15

Pour extrait, levé sur papier libre, par nous, Maire de la Ville de
Nancy, pour renseignement.

A Nancy, le 24 Janvier 1901

[Signature]

Vu pour légalisation de la signature de M
de Nancy, par nous.

Nancy, le 1

GEORGE VIAU

Chirurgien, Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Professeur à l'École Dentaire de Paris

*de 1^h à 4^h
47, Boulevard Haussmann*

Téléphone 286-67

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1^{er} BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

N° 62221.

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

PROCÈS-VERBAL

DE RÉCEPTION

D'UN Chevalier DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le Deux Février mil ^{neuf}~~huit~~ cent un
~~quatre-vingt-dix~~

Nous,

Olivier Sainière
Conseiller d'Etat
Commandeur de la Légion d'honneur

Conformément à la Délégation du Grand Chancelier, en date
du Vingt-neuf Janvier 1901
avons fait introduire M. Maurice Vidie

Chirurgien dentiste

nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à
l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade et
en prononçant la formule de réception suivante :

« Au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous
« sont conférés, nous vous faisons Chevalier de la Légion
« d'honneur. »

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être
transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipien-
daire et par nous.

Fait à Paris, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire,

Le Délégué,

M. Vidie
Sainière

M^r *Viau*

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1^{er} BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES DE LA LÉGION
D'HONNEUR
ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

SERVICES ADMINISTRATIFS
ET TRAITEMENTS.

N° M^{le} *62221*

NOTA :

Il n'y a pas lieu d'affranchir
les plis adressés directement à
M. le Grand Chancelier.

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.



Le soussigné, reconnais avoir reçu la décoration
de *Léon Robin* de la Légion d'honneur, qui
m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

A *Paris*, le *2 Février* 1901.

S. Viau

42-60-1000.

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé au Grand Chancelier,
après avoir été rempli et signé. (Les militaires doivent le renvoyer avec
les pièces réglementaires.)

M Viau

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1^{er} BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES DE LA LÉGION
D'HONNEUR
ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

SERVICES ADMINISTRATIFS
ET TRAITEMENTS.

N° M^{re} 62.221

NOTA :

Il n'y a pas lieu d'affranchir
les plis adressés directement à
M. le Grand Chancelier.

RÉCÉPISSÉ DE BREVET.



Je, soussigné, reconnais avoir reçu le brevet
de chevalier de la Légion d'honneur, qui
m'a été envoyé par le Grand Chancelier.

A Paris, le 20 Mars 1901.

J. Viau

47 Bd Haussmann

12-00-1000.

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé, SANS DÉLAI, au Grand Chan-
celier, après avoir été rempli et signé.